

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 49/00

ÉFAI – 000295 – ASA 18/001/00

*Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées
ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITION » PRÉSUMÉE /

CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

FIDJI	Mahendra Chaudhry, Premier ministre des Fidji Adi Koila Mara Nailatiku (fille du président Ratu Sir Kamisese Mara) Au moins 30 parlementaires de la majorité gouvernementale Rajendra Chaudhry, fils de Mahendra Chaudhry [préssumé « disparu »]
--------------	---

Londres, le 19 mai 2000

Des hommes armés retiennent en otages le Premier ministre, la fille du président et au moins 30 parlementaires de la majorité gouvernementale dans l'enceinte du Parlement, à Suva, capitale des Fidji. D'après les informations recueillies, les assaillants ont frappé le fils du Premier ministre, qui est également son secrétaire particulier, et on ignore où Rajendra Chaudhry se trouve à l'heure actuelle.

Le chef des preneurs d'otages, l'ancien homme d'affaires George Speight, a déclaré qu'il s'était emparé du pouvoir exécutif. Le président Ratu Sir Kamisese Mara n'en a pas tenu compte et a décrété l'état d'urgence. Les gouvernements de l'Inde, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ont publiquement condamné la prise en otages de membres du gouvernement fidjien.

Il semble que les captifs soient parfois enfermés dans le noir, qu'ils aient été menacés avec des armes automatiques et qu'ils ne soient pas autorisés à se parler. Le président du Parlement a été relâché en raison de problèmes de santé.

Amnesty International craint que les personnalités politiques, les militants des droits humains et les représentants de l'appareil judiciaire ne soient menacés d'arrestations arbitraires et de mauvais traitements.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Quarante-trois p. cent des habitants de la République des Fidji sont d'origine indienne, tandis que plus de la moitié sont des Fidjiens de souche (Mélanésien). Des problèmes d'inégalités politiques et économiques suscitent de longue date des tensions entre ces deux groupes ethniques. Les autorités avaient tenté d'apaiser ces tensions via l'adoption d'une nouvelle Constitution en 1997, inscrivant dans la législation fidjienne les droits fondamentaux de l'être humain, notamment celui de tout individu ne pas être victime de mesures de discrimination fondées sur sa race ou son appartenance ethnique. Tout en s'efforçant de promouvoir la réconciliation entre les principaux groupes ethniques, la Constitution préservait de manière spécifique les intérêts des Fidjiens de souche. Mahendra Chaudhry est le premier dirigeant fidjien élu d'origine indienne. Il est entré en fonctions il y a de cela un an.

George Speight a déclaré qu'il s'était emparé du pouvoir « au nom de chacun des membres de la communauté des Fidjiens de souche ». Il a également annoncé la suspension de la Constitution de 1997, mais des sources locales indiquent que le soutien dont bénéficie son initiative demeure limité.

Les Fidji ont réalisé des progrès considérables en matière de protection des droits humains depuis les deux coups d'État de 1987, au cours desquels des centaines de personnalités politiques, de journalistes, de responsables syndicaux et d'universitaires avaient été arrêtés et emprisonnés pour délit d'opinion. Certaines des personnes appréhendées en 1987, dont un certain nombre des individus pris en otages aujourd'hui, auraient été maltraitées et des milliers de Fidjiens ont fui le pays.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / télex / lettre par avion / fax / lettre exprès (en français ou dans votre propre langue) :

Appelez le ministre des Affaires étrangères de votre pays à user de son influence afin que toutes les mesures envisageables soient prises pour :

- que toutes les personnes retenues captives dans l'enceinte du Parlement soient libérées saines et sauvées ;
- que soit révélé où se trouve Rajendra Chaudhry ;
- que les personnalités politiques, les militants des droits humains et les représentants de l'appareil judiciaire ne soient ni arrêtés arbitrairement ni maltraités.

APPELS au ministre des Affaires étrangères de votre pays.

COPIES aux représentants diplomatiques des Fidji dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 JUIN 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*